



# DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

EXTENSION DE SITE

ACIA AUTOMOTIVE  
DOULLENS

Pièce jointe n° 8 : Incidences notables sur  
l'environnement



**KALIÈS**

Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

## RÉVISIONS

Date	Version	Objet de la version
21/12/2022	1	Version finale

## TABLE DES MATIÈRES

I. Sensibilité environnementale .....	4
II. Effets notables du projet sur l'environnement et la santé humaine .....	9

## LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation de la ZNIEFF de type II « Vallée de l'Authie ».....	4
Figure 2. Localisation de la ZNIEFF de type I « Site d'intérêt chiroptérologique de la citadelle de Doullens » .....	5
Figure 3. Périmètre de protection aux abords de la citadelle de Doullens .....	6
Figure 4. Délimitation des zones humides (source RAINETTE) .....	7
Figure 5. Localisation de la Zone Spéciale de Conservation Vallée de l'Authie.....	8

# I. SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'ensemble des sujets ayant obtenu la réponse « oui » concernant la sensibilité environnementale dans le CERFA est détaillé ci-dessous.

Le projet se situe-t-il ?	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	Une partie du site actuel (bord de l'Authie et bâtiments à démolir) est comprise dans le périmètre de la ZNIEFF de type I " Site d'intérêt chiroptérologique de la citadelle de Doullens" et de la ZNIEFF de type II " Vallée de l'Authie". Ces ZNIEFF sont représentées sur les figures suivantes.

Figure 1. Localisation de la ZNIEFF de type II « Vallée de l'Authie »

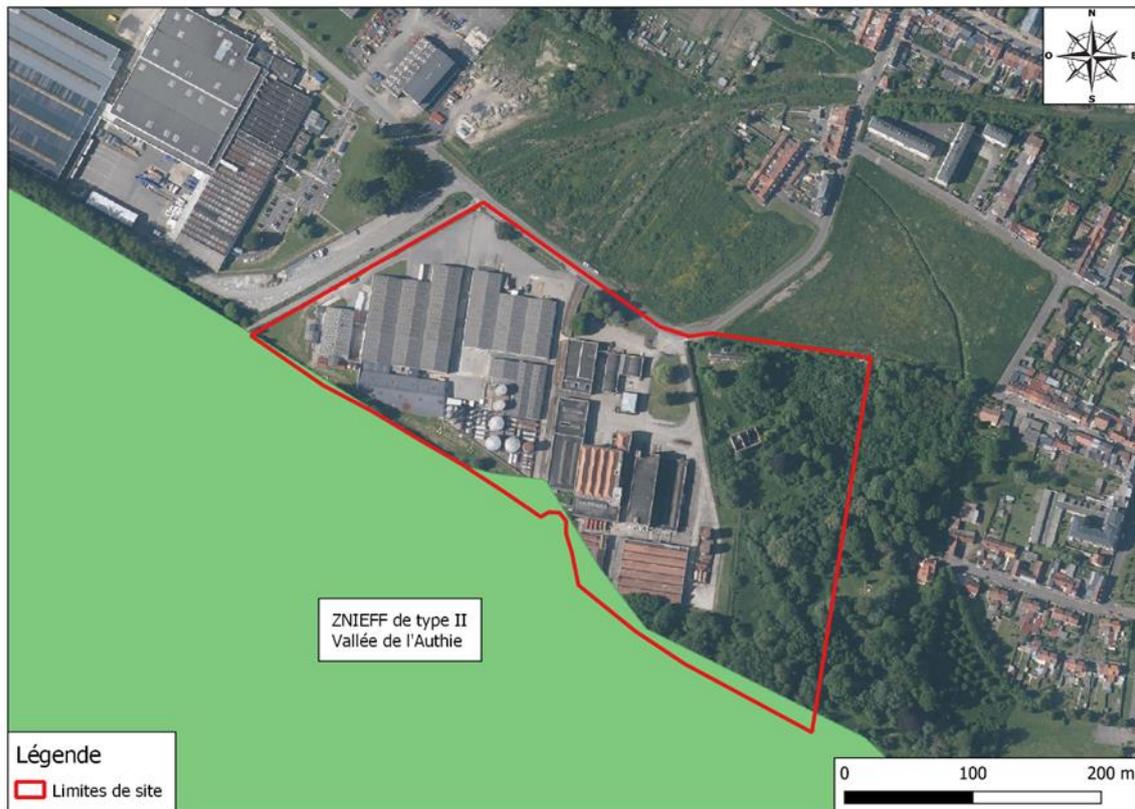
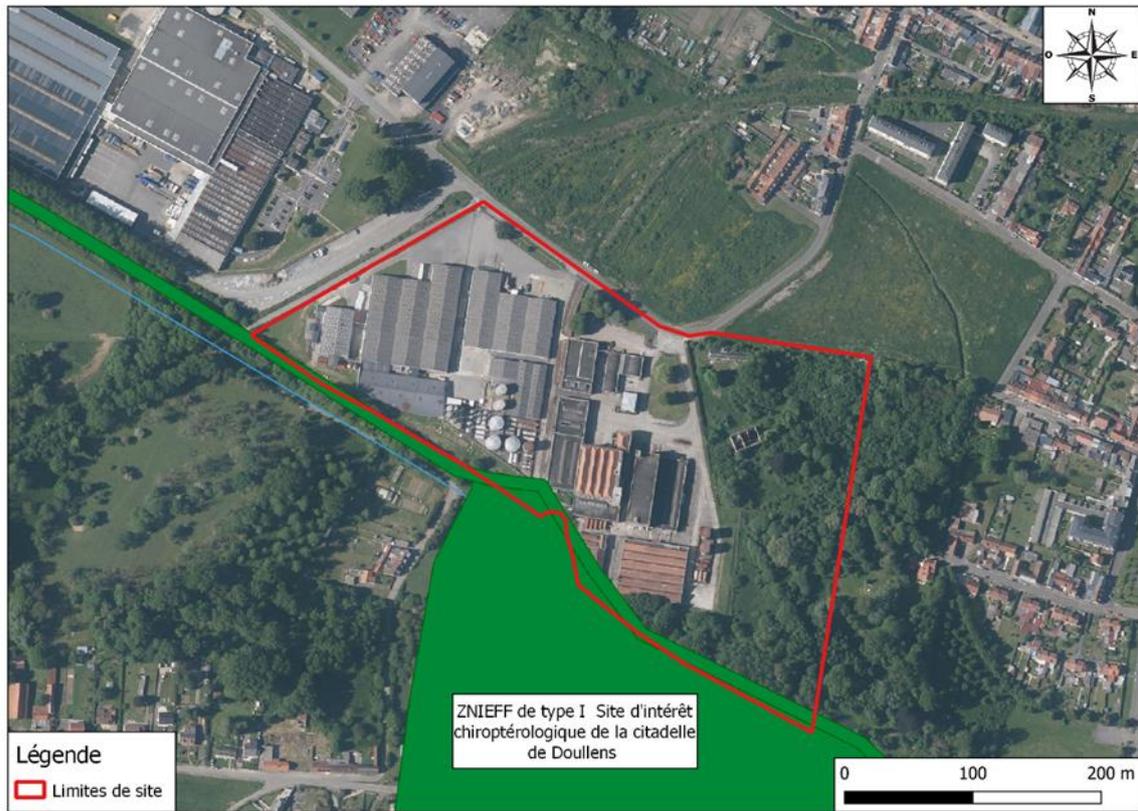


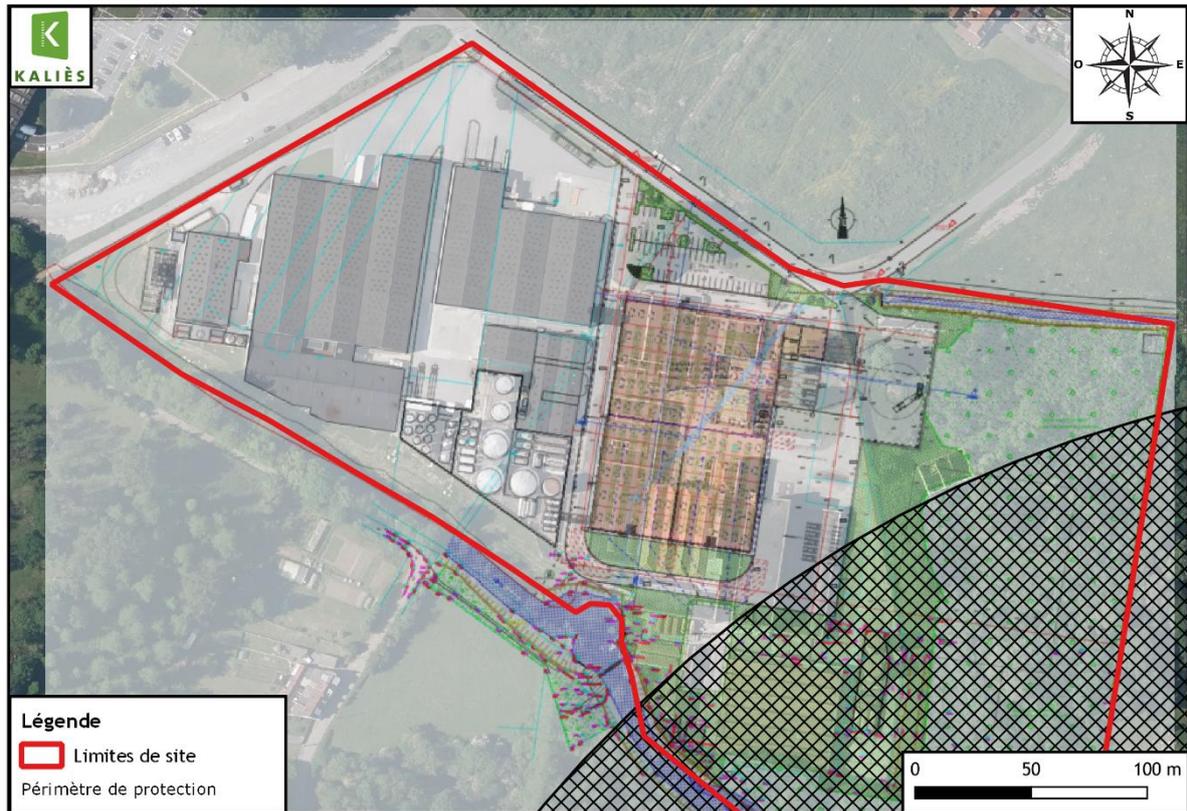
Figure 2. Localisation de la ZNIEFF de type I « Site d'intérêt chiroptérologique de la citadelle de Doullens »



Une étude faune / flore menée par le bureau d'études RAINETTE permet de conclure que les enjeux sont évalués de négligeable à moyen sur l'ensemble des thématiques.

Le projet se situe-t-il ?	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	Le projet est localisé dans le périmètre de 500 m de la citadelle de Doullens, classée monument historique. Ce périmètre de protection est représenté sur la figure ci-dessous. Le bâtiment projeté ne sera pas dans le périmètre des 500 m. Les bâtiments désaffectés vont être démolis, néanmoins la cloche, considérée comme patrimoine historique, sera conservée et mise en valeur sur le site.

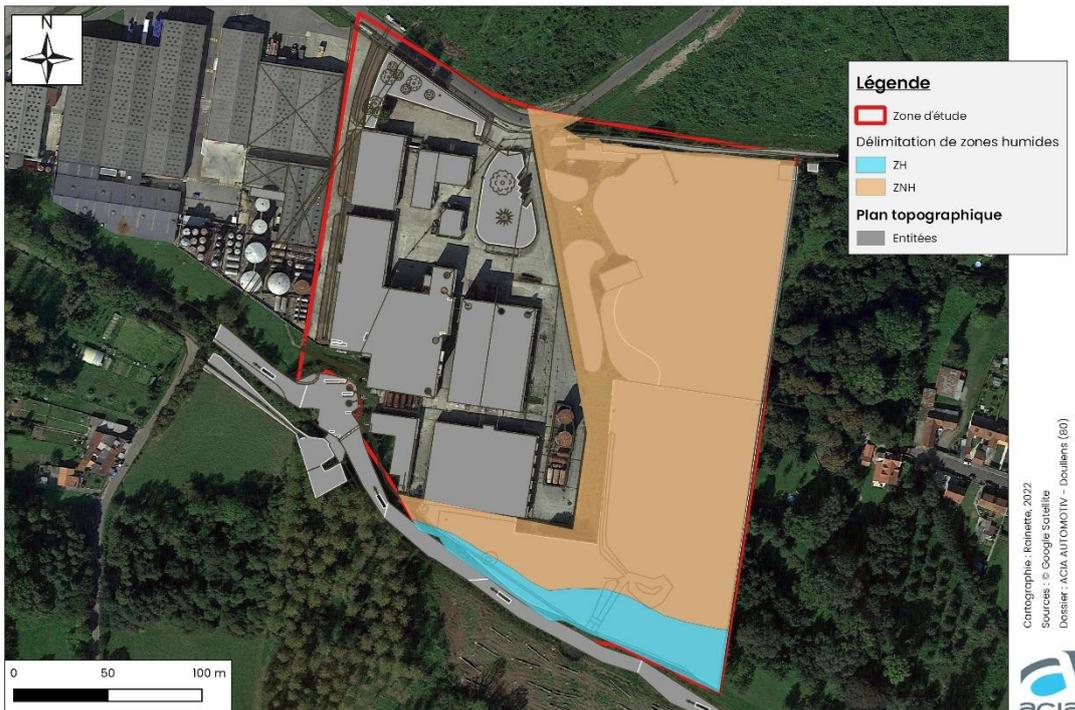
Figure 3. Périmètre de protection aux abords de la citadelle de Doullens



Le projet se situe-t-il ?	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<p>Une étude de délimitation des zones humides a été réalisée par une société spécialisée, RAINETTE qui conclut à la présence d'une zone humide au sud du site, (se référer ) la pièce n°9 - étude RAINETTE délimitation zones humides).</p> <p>Dans le cadre du projet, il n'est pas prévu d'effectuer des aménagements sur la zone humide qui sera laissée telle qu'elle.</p> <p>Cette zone humide figure sur la figure suivante.</p>

Figure 4. Délimitation des zones humides (source RAINETTE)

Délimitation de zones humides en fonction du plan topographique



Le projet se situe-t-il ?	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans un site ou sur des sols pollués ? <i>[Site répertorié dans l'inventaire BASOL]</i>	Le site n'est pas répertorié dans la base de données BASOL. Cependant, l'étude menée par ECR ENVIRONNEMENT 2022 (se référer à la pièce n°9 - Plan de gestion - ECR ENVIRONNEMENT) a permis de constater la pollution des parcelles n° AH38, AH164, AH222 et AH233 par ETM, HCT C <sub>10</sub> -C <sub>40</sub> et COV. Cette étude n'a pu prendre en compte l'état du sol sous les bâtiments existants aussi des investigations supplémentaires seront à mener durant leur démolition une fois les superstructures retirées afin d'affiner le plan de gestion. Les terres polluées seront excavées et remplacées par des terres « propres ». Les terres polluées seront confinées sur site pour être évacuées ultérieurement vers un centre de dépollution agréé.

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité ?	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	Le site Natura 2000 (Zone Spéciale de Conservation) "Vallée de l'Authie" est localisé à 2,2 km à l'ouest du site. Il est présenté sur la figure suivante.

Figure 5. Localisation de la Zone Spéciale de Conservation Vallée de l'Authie



## II. EFFETS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

Les incidences potentielles de l'installation ayant obtenu la réponse « oui » dans le CERFA sont détaillées à la suite.

Incidences potentielles de l'installation		Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	Le remblai/déblai a été optimisé. Seul un peu de matériaux de remblais provenant de ressources du sous-sol (carrières) seront utilisés en sous-bassement afin de respecter les recommandations de l'étude géotechnique d'avant-projet G2AVP.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	Une étude écologique a été réalisée. Les enjeux sont évalués de négligeable à moyen pour l'ensemble des thématiques.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	Pour rappel, une partie du projet est située sur deux ZNIEFF. Une étude écologique a été réalisée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Le projet va consommer des espaces qui sont actuellement non entretenus et laissés en friche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	Le projet sera concerné par le risque incendie. L'étude Flumilog est présentée en pièce jointe n° 2bis. Les flux ne sortiront pas des limites du site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	Le trafic actuel du site est de 100 véhicules légers avec 250 mouvements / jour et de 35 poids lourds maximum par jour soit 70 mouvements / jour. Le projet va générer une augmentation de + 40 % du trafic PL et + 5% du trafic VL sur le site. Au droit de la RD 925, axe principal utilisé par les PL venant sur le site d'ACIA, le comptage 2018 indique un trafic de 3 876 véhicules dont 344 PL par jour. Ainsi, le projet génèrera une augmentation du trafic PL de + 4 % sur la RD 925.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	Les façades et les voiries seront éclairées avec des LED dirigées vers le bas.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	Les seuls rejets dans l'air concernent : <ul style="list-style-type: none"> <li>les émissions des poids lourds. Ces derniers seront conformes aux réglementations en vigueur. L'amplitude horaire des livraisons s'étalera de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h,</li> </ul>

Incidence potentielle de l'installation		Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>les émissions en rejet canalisé de la chaudière gaz.</li> </ul>
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<p>Les eaux pluviales seront collectées distinctement selon qu'elles proviennent des toitures (non polluées) ou des parkings/voiries (potentiellement polluées).</p> <p>Les eaux pluviales de voiries/parkings transiteront par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans l'Authie. La note de dimensionnement est jointe en pièce 2bis.</p> <p>Les eaux pluviales de toitures seront rejetées directement dans le cours souterrain rejoignant l'Authie.</p>
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	Le projet produira des déchets de la même nature que ceux produits par l'activité actuelle : emballages vides souillés solides, vidanges liquides de machine, solvant de nettoyage, déchets industriels banals, plastiques, cartons, bois, ferraille, déchets de bureau.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	Les parcelles concernées par le projet ne sont plus exploitées actuellement mais les infrastructures sont entretenues, elles étaient déjà destinées à un usage industriel. Ces parcelles se situent sur le périmètre ICPE actuel du site ACIA.